

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2024-12-261

19 décembre 2024

Validation du calendrier et du programme de travail des commissions Audit et Finances, Recommandations et Evaluation de France compétences pour l'année 2025

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu la délibération n° 2019-02-005 du 14 février 2019 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration et règlements intérieurs des commissions spécialisées créées (recommandations, évaluation et audit et finance) de France compétences,

Vu la délibération n° 2020-10-140 du Conseil d'administration du 15 octobre 2020 portant modification du règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences,

Vu les règlements intérieurs des commissions spécialisées créées (recommandations, évaluation et audit et finance) de France compétences, notamment leur article 4,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 6,

Vu la Proposition de la commission Audit et finances du 20 novembre 2024,

Vu la Proposition de la Commission Recommandations du 19 novembre 2024

Vu la Proposition de la commission Evaluation du 5 décembre 2024,

Après en avoir délibéré le 19 décembre 2024,

Décide

Article 1

Les programmes de travail et les calendriers proposés par les commissions Audit et finances, Recommandations et Evaluation de France compétences pour l'année 2025 sont approuvés.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie

Le 19 décembre 2024

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

Annexe 1 : calendrier et programme de travail 2025 de la commission Audit et finances
Annexe 2 : calendrier et programme de travail 2025 de la commission Recommandations
Annexe 3 : calendrier et programme de travail 2025 de la commission Evaluation

Annexe 1 : Proposition de la commission Audit et finances relative au calendrier et programme de travail 2025, soumis à la validation du Conseil d'administration

COMMISSION AUDIT ET FINANCES PROJET DE CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2024 SOUMIS A LA VALIDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

20 novembre 2024

Après examen, la commission Audit et finances du 20 novembre 2024 a arrêté ses projets de calendrier et programme de travail pour l'année 2025.

Conformément au règlement intérieur de la commission, ce document est soumis pour validation au Conseil d'Administration de France compétences du 19 décembre 2024.

Fait à Courbevoie
Le 20 novembre 2024

Madame Valérie DEBORD et Monsieur David
MARGUERITTE
Co-Présidents de la commission Audit et finances

Programme de travail et calendrier 2025

Commission Audit et finances

20 novembre 2024

RAPPEL DES MISSIONS DE LA COMMISSION AUDIT ET FINANCES

a) Les missions récurrentes de la Commission sont les suivantes :

- **La répartition des flux financiers** : La commission analyse les différentes projections de répartition des fonds perçus ;
- **Le budget initial d'intervention et de fonctionnement / investissement de l'établissement et les budgets rectificatifs** : La commission analyse, au regard des missions fixées par la loi et des objectifs fixés dans la Convention d'objectifs et de performance, la cohérence et l'objectivité du budget initial proposé. Elle assure également le suivi de l'exécution de celui-ci jusqu'à la présentation du budget réalisé de l'année. Dans le cadre de la clôture des comptes annuels, la commission examine le niveau de réalisation du budget initial ;
- **L'affectation des excédents constatés auprès des OPCO et des AT Pro** : la commission analyse les différentes options d'affectation des excédents financiers qui sont versés à France compétences au plus tard le 30 avril N+1 au titre de l'exercice N ;
- **Le bilan annuel, le compte de résultat, et les décisions relatives à la fixation, à l'affectation des résultats de l'exercice et à la constitution de réserves et la certification légale des comptes** : La commission arrête les comptes de l'établissement et prépare, en s'appuyant sur le rapport du CAC et sur le rapport de contrôle interne, les éléments permettant l'approbation des comptes annuels par le Conseil d'administration ;
- **L'examen de la politique de contrôle et d'audit interne de France compétences** : La commission s'attachera à suivre l'exécution chaque année du plan pluriannuel de contrôle interne.

b) S'y ajoutent des missions plus ponctuelles, en cas de besoin

- **Information sur le plan pluriannuel des achats**, les marchés et les autres contrats ;
- **La conclusion d'emprunts**, dont le terme ne peut être supérieur à douze mois, au-delà du seuil défini par le règlement du Conseil d'administration ;
- **Tout dysfonctionnement (OPCO, AT Pro, etc.)** sera présenté à la commission au regard du calendrier, sauf cas d'urgence pour lequel le Président de la commission, le Directeur général ou le Président du Conseil d'administration pourront compléter ce calendrier ;
- **Autres sujets à la demande du Conseil d'administration** ou à l'initiative du Président de la commission.

PROPOSITION DE CALENDRIER 2025 DE LA COMMISSION AUDIT ET FINANCES

A noter : en cas de budget rectificatif pour l'exercice 2025 et selon le calendrier de ce dernier, l'ordre du jour d'une de ces commissions sera complété en conséquence, ou une commission supplémentaire sera organisée (notamment si cela intervenait au 1^{er} trimestre).

a) Une commission à l'issue du 1^{er} trimestre 2025 (courant avril 2025)

- Point d'étape sur l'exécution définitive 2024 et les premiers éléments 2025, au regard des sous-jacents du budget initial ;
- Suivi de trésorerie ;
- Information sur l'exécution et la mise à jour du plan d'action achats pluriannuel de France compétences ;
- Point d'étape sur les missions d'audit interne et d'appui au déploiement du contrôle interne de France compétences ;
- Autres points, selon besoin de préparation en amont du CA de juin 2025.

b) Une commission en amont du Conseil d'administration de juin 2025 (dans la première quinzaine de juin 2025)

- Arrêté des comptes de l'établissement au titre de l'année 2024 : le bilan annuel, le compte de résultat, et les décisions relatives à la fixation, à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 et à la constitution de réserves, et la certification légale des comptes ;
- Suivi de l'exécution du budget de l'année 2025 ;
- Suivi de trésorerie.

c) Une commission ou si besoin deux, en amont du Conseil d'administration de novembre 2025 qui statuera sur le budget d'intervention et de fonctionnement de France compétences au titre de 2026

- Suivi de l'exécution du budget de l'année 2025 ;
- Suivi de trésorerie ;
- Répartition des flux financiers pour l'année 2026 ;
- Examen du budget initial d'intervention et de fonctionnement de l'établissement pour 2026, en lien avec les travaux sur les répartitions des flux financiers 2025 (L. 6123-19 - délibération du CA avant le 30 novembre) ;
- Point d'étape sur les missions d'audit interne et d'appui au déploiement du contrôle interne de France Compétences ;
- Les besoins plus ponctuels mentionnés *supra* pourront, le cas échéant, être traités lors de ces rendez-vous réguliers ou à l'occasion d'une réunion supplémentaire de la commission, selon le caractère d'urgence.

Annexe 2 : Proposition de la commission Recommandations relative au calendrier et programme de travail 2025, soumis à la validation du Conseil d'administration

COMMISSION RECOMMANDATIONS PROJET DE CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2025 SOU MIS A LA VALIDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 novembre 2024

Après examen, la commission Recommandations du 19 novembre 2024 a arrêté ses projets de calendrier et programme de travail pour l'année 2024.

Conformément au règlement intérieur de la commission, ce document est soumis pour validation au Conseil d'Administration de France compétences du 19 décembre 2024.

Fait à Courbevoie
Le 19 novembre 2024

Monsieur Max ROCHE
Président de la commission Recommandations

Programme de travail et calendrier 2025

Commission Recommandations

I. PROGRAMME DE TRAVAIL 2025

La commission recommandation s'est réunie le 19 novembre 2024 pour arrêter le programme de travail pour 2025. Celui-ci portera prioritairement sur :

- Approfondissements des observations issues de la comptabilité analytique des CFA au titre de 2023 et échanges sur la campagne 2024 ;
- Analyses des indicateurs régions pour les dépenses apprentissage 2023 et échanges sur les indicateurs 2024 ;
- Travaux relatifs aux recommandations en matière de prise en charge des contrats d'apprentissage (procédure générale, procédure complémentaire (nouvelles formations) et/ou partielle) ;
- En collaboration avec la Commission évaluation, travaux d'approfondissement sur l'apprentissage ;
- Travaux relatifs au bilan des instances de labellisation qualité reconnues par France compétences [2023-2025] et lancement de la procédure suivante [2026-2028] ;
- (Eventuellement) recommandations relatives aux transitions professionnelles ;
- (Eventuellement) travaux relatifs au financement de la prise en charge par le CNFPT des contrats relevant de la territoriale.

II. CALENDRIER PREVISIONNEL 2025

- 14 janvier (9h30-11h30) ;
- 4 mars (14h30-16h30) ;
- 29 avril (14h30-16h30) ;
- 17 juin (14h30-16h30) ;
- Deux à trois séances, dont les dates exactes seront ultérieurement déterminées, sont à prévoir pour le 2ème semestre 2025.

Annexe 3 : Proposition de la commission Evaluation relative au calendrier et programme de travail 2025, soumis à la validation du Conseil d'administration

COMMISSION EVALUATION PROJET DE CALENDRIER ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2025 SOUMIS A LA VALIDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5 décembre 2024

Après examen, la commission Évaluation du 5 décembre 2024 a arrêté ses projets de calendrier et programme d'études et d'évaluation pour l'année 2025.

Le présent document est structuré en deux temps :

1. Un recensement des travaux réalisés en 2024 ;
2. Un recensement des travaux prévus en 2025.

Ces travaux sont articulés autour des 4 axes thématiques suivants :

1. Contextes de mobilisation, effets sur les trajectoires (des) et modalités d'accès aux dispositifs de formation et services d'accompagnement ;
2. Recomposition de l'offre de formation, de certification et d'accompagnement ;
3. Investissement formation des entreprises, transformation du domaine d'intervention de leurs intermédiaires (OPMQ, OPCO, branches...) et utilité perçue par les entreprises de l'offre de services de ces derniers ;
4. Soutenabilité économique du système de la formation professionnelle ;
5. Chantiers transversaux.

Conformément au règlement intérieur de la commission, ce document est soumis pour validation au Conseil d'Administration de France compétences du 19 décembre 2024.

Fait à Courbevoie
Le 5 décembre 2024

Séverine GARANDEAU-MARTIN
Présidente de la commission Evaluation

Programme de travail et calendrier 2025

Commission Evaluation

L'activité de la commission, dont le secrétariat est assuré par la Direction de l'Observation et de l'Évaluation de FC, se structure autour de **deux formats de réunion** : les **séances en plénière**, ainsi que des **ateliers de travail**. Ces derniers, centrés sur un chantier circonscrit en cours de réalisation, permettent de décider des réorientations et ajustements qui s'avèrent collectivement pertinents.

La commission poursuit deux ambitions. En premier lieu, dès son installation, elle a choisi d'endosser un **rôle de coordination et d'ensembliser avec ses partenaires (CEREQ, DARES, France Stratégie, DEPP, Pôle Evaluation du PIC, RCO) pour favoriser une dynamique croisée de complémentarité et de fertilités croisées entre l'ensemble des acteurs de l'écosystème évaluatif**.

Cet objectif se matérialise par : la conduite de chantiers partenariaux que la commission souhaite intensifier encore cette année ; l'animation d'échanges réguliers sur les programmes d'études des uns et des autres afin de sécuriser que l'ensemble des objets qui méritent d'être évalués le soient effectivement et d'identifier les éventuels redondances et trous dans la raquette ; l'invitation régulière des autres producteurs d'études à présenter devant la commission des résultats susceptibles d'intéresser les membres de cette dernière.

La commission évaluation vise également à **concevoir, piloter, et mettre en discussion des études à finalité compréhensive et/ou évaluative dans une optique d'aide à la décision. Les résultats de ces études ont vocation à être présentés dans différentes assemblées (CA de France compétences, groupes de travail, séminaires...), publiés dans la ligne éditoriale « Analyser Pour Réguler » et diffusés largement**. Et cela dans l'objectif d'**alimenter le débat public et faciliter l'appropriation des enseignements**. Dans le prolongement des recommandations formulées par l'IGAS dans le cadre de l'évaluation de la COP, un effort supplémentaire sera fourni en 2025 sur ces aspects afin d'accroître la notoriété des travaux de la commission Evaluation, faciliter leur prise en compte dans la conception des politiques publiques, ainsi que nourrir les directions métiers de France compétences.

Ces travaux, **susceptibles de se traduire par des pistes de recommandations**, se structurent autour de trois axes thématiques auxquels la commission a décidé depuis l'année dernière de rajouter un axe de nature transversale qui recense ceux susceptibles d'éclairer la question de la soutenabilité économique.

Les études initiées par la commission peuvent relever aussi bien d'une logique ex-post afin d'appréhender le niveau d'atteinte des intentions d'une politique, qu'intervenir au cours de son déploiement. Elles cherchent à **accroître notre capacité collective à comprendre les évolutions et anticiper les difficultés afférentes, en accordant une attention privilégiée aux usages de l'offre institutionnelle par les destinataires finaux et les opérateurs « relais » de l'action publique**.

A) Recensement des travaux réalisés en 2024

I – Contextes de mobilisation, effets sur les trajectoires (des) et modalités d'accès aux dispositifs de formation et services d'accompagnement

1. CPF

- **Etude statistique sur le CPF comme appui aux démarches de mobilité professionnelle**

Pour rappel, un vaste chantier statistique conduit en partenariat avec la DARES en 2023 se décomposait en deux volets : un questionnement des entrants en formation centré sur les contextes de mobilisation et objectifs initiaux poursuivis par les utilisateurs du CPF ; une interrogation des sortants de formation visant à révéler les effets de la formation sur les parcours et l'utilité perçue par ses bénéficiaires.

Ces enquêtes ont été prolongées en 2024 par des exploitations statistiques complémentaires sur la mobilisation du CPF en tant qu'outil d'appui aux démarches de mobilité et d'évolution professionnelle.

Ces travaux ont donné lieu à la publication de deux notes d'études « Analyser pour réguler ».

2. Certification

- **Etude qualitative sur les usages et effets de la certification pour les bénéficiaires de formations (certifiantes) financées dans le cadre du CPF – En partenariat avec la DCP**

Cette étude a permis de mettre en évidence plusieurs constats :

- La certification est une notion aux contours flous pour les usagers (confusion entre diplôme, examen, attestation de détention de compétences, processus conduisant à cette attestation...);
- Le choix de la formation certifiante combine des éléments liés à la certification et à la formation : disposer du titre nécessaire pour accéder à un métier règlementé ; améliorer son signalement sur le marché du travail et sa légitimité auprès d'un ou de son employeur pour évoluer (en externe ou en interne) ; acquérir des connaissances et compétences supplémentaires ;
- La sensibilité au potentiel certifiant de la formation est plus élevée pour celles inscrites au RNCP (plus longues et couteuses) que celles inscrites au RS ;
- Les facteurs de risque en matière d'obtention de la certification et d'abandon précoce sont pluriels. En amont de la formation : immaturité du projet initial ; faible appétence pour la formation ; formation suivie dans une visée personnelle ; inadaptation de la formation au projet. Pendant la formation : qualité médiocre ; non présentation et inscription de la personne à l'examen par l'OF ; survenance d'événements personnels ;
- Ainsi, l'influence élevée de la qualité de la formation est en phase avec un déplacement possible du centre de gravité du processus d'instruction des certifications, de la notion de certification à celle de formation certifiante
- Les cas de non-présentation à l'examen par l'OF invitent à un renforcement du contrôle des certificateurs des OF qu'ils habilite.

Cette étude donnera lieu de la publication du rapport final et d'une note d'études « Analyser pour réguler » début 2025.

3. PTP

- **Etude statistique sur l'accès au PTP et les critères d'attribution des commissions paritaires - En partenariat avec la DTP**

Cette étude s'est appuyée sur le SI commun des associations Transitions pro. Son objectif était de caractériser l'évolution des profils des candidats au PTP, du dépôt d'une demande jusqu'à l'accord de la commission paritaire régionale pour la prise en charge du PTP. Le processus a été analysé dans le temps et au travers des différents leviers de régulation des décisions de prise en charge (recommandations sur les priorités de prise en charge définies par France compétences, Conseil en évolution professionnelle).

Cette étude alimente la fiche thématique PTP dans le Rapport sur l'usage des fonds 2024.

II – Recomposition de l'offre de formation, de certification et d'accompagnement

1. Modèles économiques

- **Etude qualitative sur les stratégies économiques des OFA face à la libéralisation régulée de l'apprentissage -En partenariat avec la commission Recommandations**

Cette étude s'est structurée autour de trois axes : évolution des charges ; stratégies d'économie d'échelle et d'optimisation des coûts ; nature et sources de financement des investissements. Elle apporte de surcroît des éléments de réflexion pour améliorer la fiabilité des comptabilités analytiques remontées par les OFA.

Elle a donné lieu à la publication du rapport final et d'une Note d'études « Analyser pour réguler », ainsi qu'à la mise en discussion des résultats dans plusieurs instances (ex : Réunion des directeurs de MFR).

- **Etude qualitative sur les pratiques des offreurs de formation en matière de fixation de leurs prix de vente sur la plateforme CPF**

Cette étude visait à rendre compte des pratiques des offreurs de formation en matière de fixation de leur prix de vente sur Mon compte formation (MCF), à savoir :

- Mieux comprendre les écarts de prix proposés par les organismes de formation sur MCF ;
- Evaluer l'incidence du CPF sur les niveaux de prix et dégager l'éventuel effet inflationniste de ce mode de financement.

Cette étude a donné lieu à la publication du rapport final, ainsi qu'à une fiche thématique dans le Rapport sur l'usage des fonds 2024.

2. Modèles pédagogiques

- **Etude quantitative et qualitative sur les actions initiées par les OF délivrant des formations en alternance pour tendre vers un modèle plus intégratif**

Cette étude était centrée sur deux catégories d'action mises en place par les OF pour favoriser une meilleure articulation des apprentissages en centres de formation et dans l'entreprise :

- Les situations de travail reconstituées en centre (ateliers de production, dispositifs de simulation, jeux de rôles) ;
- Les séances d'analyse de retours d'expérience après les périodes en entreprise.

Ces actions sont examinées sous différents angles :

- Un questionnaire pour quantifier la mise en place de ces actions dans les formations alternées
- Des études de cas/monographies qui ont permis d'éclairer le point de vue des apprenants ; les facteurs susceptibles de favoriser ou freiner la mise en place de ces actions et influencer leurs caractéristiques ; les conditions d'efficacité en termes de fertilité des apprentissages de ces actions.

Cette étude donnera lieu début 2025 à la publication du rapport final et d'une note d'études « Analyser pour réguler ». Ses résultats ont d'ores et déjà été présentés et mis en discussion dans plusieurs espaces (colloque AFDET/CNAM, colloque RESALT à Lyon, Journée de l'enseignement supérieur sur la Charte Qualité dans l'apprentissage).

III – L'investissement formation des entreprises, la transformation du domaine d'intervention de leurs intermédiaires (OPMQ, OPCO, branches...), et l'utilité perçue par les entreprises de l'offre de services de ces derniers

1. OPMQ

- **Animation du réseau et consolidation des travaux**

De nombreuses réunions d'échange se sont tenues en 2024 : présentation de l'appel à contributions « Métiers en particulière évolution » ; accès et utilisation de la statistique publique et des données en Open data ; échange en amont de la publication de données apprentissage dans les Portraits statistiques de branches avec la Dares ; perceptions et impacts de l'IA, partage des questionnements, échange autour de la construction des cahiers des charges, des difficultés rencontrées.

De plus a été initié à partir de juin 2024 un cycle de travail DGEFP/France compétences/OPCO, sur le thème de l'accès des OPCO à la DSN et à BMO via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

- **Grande Bibliothèque et valorisation des travaux**

En 2024 s'est poursuivi le travail d'amélioration de l'outil « Grande Bibliothèque » (maintenance technique, intégration des évolutions/créations de sites des observatoires) pour une mise en visibilité continue. En janvier, a été ouvert aux observatoires un accès aux statistiques d'usages de l'outil.

En octobre, s'est tenue la 4^{ème} Journée annuelle des OPMQ. Cette édition était dédiée aux apports des travaux des observatoires pour les partenaires sociaux de branches, gouvernance des observatoires et CPNEFP mais également CPPNI et instances des OPCO. D'un point de vue thématique, elle a porté sur les tensions de recrutement, l'attractivité et la fidélisation ; l'intégration des nouveaux entrants et l'apprentissage ; le rôle des données et des systèmes d'information dans la mise en visibilité des branches et leur autonomisation dans ce domaine ; l'apport en matière de concertations voire de négociations des baromètres et des études prospectives.

IV – Soutenabilité économique du système de formation professionnelle

1. Rapport sur l'Usage des Fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage

- **Valorisation de l'édition 2023 ;**
- **Préparation de l'édition 2024.**

V – Chantiers transversaux

1. Séminaire apprentissage : état des lieux et perspectives -En partenariat avec la commission recommandations

Ce séminaire s'inscrivait dans le rôle de coordination et d'ensembliser dont la commission Evaluation s'est saisie depuis son installation. Il visait à restituer, faire dialoguer les travaux évaluatifs de France compétences et de ses partenaires (Dares, Céreq, RCO, DEPP, SIES, FS, IRES...), objectiver et mettre en perspective les enseignements sur ce qu'ont produit la réforme de 2018 et les différents plans de relance en matière d'apprentissage.

Il était articulé autour de quatre sessions thématiques : Comportements, leviers et contours de l'implication des entreprises ; Profils et trajectoires des apprenants ; Stratégies et pratiques économiques des OFA ; Modèles pédagogiques de l'alternance.

Ce séminaire donnera lieu en 2025 à une note d'études « Analyser pour réguler ».

2. Séminaire égalité femmes / hommes dans la formation professionnelle

Ce séminaire avait pour objectifs :

- D'établir un panorama des inégalités et différences observables entre les sexes en matière d'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage ;
- D'identifier une ou des pistes d'études possibles pour conforter des hypothèses à partir de travaux existants et combler les points encore aveugles sur cette thématique via de nouveaux travaux.

Il s'est tenu en présence de membres de la commission Evaluation, de la DEPP, de la DGEFP, de la Dares, de France stratégie, du Céreq, de l'Apec, du laboratoire CERTOP de l'université de Toulouse.

B) Programme prévisionnel 2025

I – Contextes de mobilisation, effets sur les trajectoires (des) et modalités d'accès aux dispositifs de formation et services d'accompagnement

1. Dispositifs d'appui aux reconversions/transitions

- **Etude quantitative et qualitative sur le Projet démissionnaire (approche comparée et articulée aux autres dispositifs d'appui aux transitions : Rupture Conventionnelle, PTP, CEP) - En partenariat avec l'Unédic et l'Apec + conduite avec l'appui de la DTP et la Médiatrice de France compétences.**

Cette étude vise à alimenter une éventuelle réouverture par le gouvernement des concertations sur la refonte des outils de reconversion. Dans cette optique, elle permettra de rendre compte des usages du dispositif démissionnaire et évaluer ses effets sur les trajectoires des bénéficiaires ; Mais aussi de mieux comprendre la manière dont ce dispositif trouve sa place dans l'écosystème institutionnel des outils de mobilité professionnelle (RC, PTP, CEP).

Elle sera articulée autour de trois axes thématiques : profil des bénéficiaires (âge, sexe, CSP...), par contraste avec les bénéficiaires de RC et PTP ; parcours d'accès au dispositif (notamment rôle du CEP) ; Concrétisation du projet.

Cette étude donnera lieu à un rapport final ; une note d'études « Analyser pour Réguler » ; une fiche dans le RUF 2025.

- **Etude quantitative sur l'utilité du CEP et son articulation avec les autres dispositifs - En partenariat avec la DTP**

Cette étude embarquera deux volets :

- Une enquête par questionnaire sur l'utilité du CEP ;
- Des exploitations statistiques à partir de plusieurs sources (Evol, Agora, DSN) visant à analyser les parcours CEP, et en particulier à caractériser le profil des personnes qui ont bénéficié du CEP ainsi que l'articulation du CEP avec les autres dispositifs. Cet aspect permettra d'apporter des éléments d'éclairage sur l'impact des partenariats.

Cette étude donnera lieu à un rapport final ; une note d'études « Analyser pour Réguler ».

II – Recomposition de l'offre de formation, de certification et d'accompagnement

1. Apprentissage

- **Etude qualitative sur les différentes dimensions de la qualité de l'apprentissage -En partenariat avec la commission Recommandations**

Cette étude, qui consistera à analyser et croiser le regard des trois parties prenantes d'un contrat d'apprentissage (formateurs, maîtres d'apprentissage, apprentis) vise à stabiliser une définition partagée, des dimensions/critères (en nombre limité pour en garantir l'opérationnalité) qui fondent la qualité (ou la non-qualité) d'un parcours d'apprentissage. Cette étude s'appuiera donc -non pas sur les diverses productions institutionnelles (Missions légales, Référentiel Qualiopi, Charte de la qualité de l'apprentissage dans le supérieur, référentiel mobilisé pour assurer le contrôle de la qualité pédagogique pour les diplômés de l'Education Nationale...) mais sur l'expérience des acteurs de

terrain embarqués dans cette relation triangulaire. Elle permettra d'alimenter la réflexion sur la refonte du système de contrôle qualité et du financement. L'échantillon des enquêtés sera conçu à partir de la base DECA.

La mobilisation opérationnelle et politique des résultats dépendra des arbitrages et mesures qui seront adoptés concernant l'intégration de ces aspects Qualité dans les futurs instruments de régulation : refonte du système de financement des OFA ; création d'un Qualiopi augmenté ; redéfinition des critères d'attribution de l'aide employeur ; Evolution du process d'instruction des certifications professionnelles...

Cette étude donnera lieu à un rapport final ; une note d'études « Analyser pour Réguler ».

- **Etude statistique sur le modèle économique des OFA -En partenariat avec la commission Recommandations**

Cette étude visera à conforter et quantifier les hypothèses de l'étude qualitative conduite en 2024 sur les modèles économiques des OFA à partir des comptabilités analytiques des OFA.

Elle sera structurée autour de plusieurs axes :

- Évaluer les charges et leur décomposition en fonction de la nature des dépenses (pédagogiques, accompagnement, supports, communication) ;
- Caractériser et évaluer les ressources (fonds propres, subventions OPCO/Régions) ;
- Mesurer les taux de marge des OFA et les facteurs discriminants ;
- Identifier les stratégies d'optimisation des coûts (économies d'échelle, filiarisation, fermeture ou regroupement de sessions...) ;
- Identifier la nature des investissements et leurs sources (fonds propres, prêts bancaires, apport de capital, subventions région/OPCO).

Par ailleurs cette étude pourra également s'accompagner de focus plus spécifiques dans l'optique :

- D'approfondir la question des mises à disposition gratuites et évaluer leur impact financier ;
- D'appréhender le ratio coût/efficacité dans l'apprentissage en mettant en perspective les coûts issus des comptabilités analytiques et leur structuration (coût d'accompagnement, coût pédagogique en particulier) avec la performance de l'apprentissage, elle-même appréhendée à travers plusieurs indicateurs (insertion, certification, poursuite d'étude, rupture) issus d'Inserjeunes et InserSup (sous réserve d'accès aux données brutes) ;
- Cette étude donnera lieu à une note d'études « Analyser pour Réguler » ; une fiche dans le RUF 2025.

2. Certification

- **Etude qualitative sur les stratégies des certificateurs et le marché de la certification -En partenariat avec la DCP**

Les études antérieures réalisées dans le cadre de la commission Evaluation invitent à interroger les relations économiques et juridiques des organismes certificateurs et des organismes de formation (OF) :

Avec la loi de 2018, la certification professionnelle est devenue une condition d'accès aux financements pour les principaux dispositifs de formation professionnelle, et la certification professionnelle un produit autour duquel s'est créé un marché.

On sait par ailleurs que 36 % des personnes qui préparent une certification dans le cadre du CPF « ne se présentent pas à l'examen ». Ce qui interroge sur, d'une part, la manière dont certains OF se saisissent-ils de leur mission de préparation des apprenants à l'examen, d'aménagement de conditions favorables pour les soumettre aux épreuves et in fine leur permettre d'obtenir la certification ; d'autre part, le suivi des engagements contractuels des OF par les certificateurs.

Cette étude visera à

- Éclairer les pratiques et stratégies des certificateurs ;
- Alimenter la réflexion de la DCP et le repérage des éléments sensibles dans les certifications candidates et les modalités de contractualisation avec les OF habilités ;
- Alimenter les réflexions de long terme sur l'instauration d'une régulation économique du marché de la formation professionnelle ;

Elle donnera lieu à la publication d'un rapport final ; d'une note d'études « Analyser pour Réguler ».

- **Participation au groupe de travail du Réseau Emploi Compétence de France Stratégie sur les micro-certifications -En partenariat avec la DCP**

III– L'investissement formation des entreprises, la transformation du domaine d'intervention de leurs intermédiaires (OPMQ, OPCO, branches...) et l'utilité perçue par les entreprises de l'offre de services de ces derniers

1. OPMQ

- **Animation du réseau et consolidation des travaux**

En 2025, il s'agira de prolonger les réunions thématiques, techniques et d'échanges de pratique sur plusieurs thématiques :

- IA ;
- Transitions professionnelles ;
- Exploitations de la DSN et de BMO via le CASD.

Il s'agira également d'outiller le réseau avec un espace partagé (documents, ressources, discussions).

Enfin concernant l'outil de codification, nous serons amenés à prolonger l'audit débuté en 2024 pour mesurer la pertinence de l'outil au regard des solutions foisonnantes sur un marché en

évolution très rapide (en partenariat avec la DSI).

- **Grande Bibliothèque et valorisation des travaux**

Concernant la Grande Bibliothèque, l'année 2025 sera consacrée à :

- Maintenir un haut niveau de service et prendre en compte les évolutions des sites indexés ;
- Concevoir et déployer une communication pérenne appuyée à la fois sur le nouveau site internet de France compétences (en partenariat avec la DirCom) et sur l'animation de webinaires dans différents réseaux d'utilisateurs

Sera également organisée la 5^{ème} Journée annuelle des OPMQ. Le format et les sujets restent à stabiliser.

2. Usages de la formation par les entreprises

- **Etude quantitative et qualitative pour éclairer l'usage du PDC**

Des exploitations statistiques d'EFE permettront d'apporter des éclairages sur :

- Le degré de substituabilité entre formations des salariés sur le PDC et recours aux dispositifs en alternance ;
- L'usage par les entreprises du PDC : rotation et profil des entreprises bénéficiaires, caractérisation des actions financées.

Ces exploitations seront complétées par une étude qualitative sur les stratégies des OPCO relatives au PDC. Cette dernière visera à analyser :

- Les critères d'arbitrage concernant le périmètre des formations financées au regard notamment de la diversité des branches couvertes ;
- Les stratégies d'approche déployées en direction des TPE ;
- L'offre de service des OPCO (sur mesure vs catalogue).

Cette étude donnera lieu à la publication d'un rapport final ; d'une note d'études « Analyser pour Réguler » ; d'une fiche dans le RUF 2025.

IV– Soutenabilité économique du système de formation professionnelle

1. Rapport sur l'Usage des Fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage

- **Valorisation de l'édition 2024**
- **Préparation de l'édition 2025**

Plusieurs pistes d'amélioration et d'enrichissement, à l'heure actuelle encore hypothétiques, pourront être envisagées :

- La formation des personnes en recherche d'emploi : estimer les engagements des Régions et de France travail ;
- Le CPF : estimer les revenus de remplacement (ARE, AREF, R2F, ASS-F, RFPE, RSFP...) des personnes en recherche d'emploi lorsqu'elles se forment avec le CPF ; estimer les salaires perçus par les salariés lorsqu'ils se forment sur leur temps de travail ;

- L'usage des fonds par les entreprises : mettre en relation les montants des contributions versées par les entreprises et les fonds publics et mutualisés perçus la même année ;
- Les actions de formations des salariés dans le cadre de leur entreprise : consolider le volet valeur ajoutée des financements publics et mutualisés à partir de données d'enquête ;
- PRO-A : ajouter ce dispositif dans le volet alternance ;
- Apprentissage : évaluer l'impact financier des mises à disposition (2024 : caractérisation des profils des OFA en bénéficiant).

Il conviendra également de réfléchir à l'opportunité d'adopter une approche pluriannuelle.

2. Participer à un GT (DARES/CDC) de nature méthodologique dans la perspective à terme de bâtir un référentiel national des prix des formations

Les enjeux méthodologiques à traiter dans le cadre de ce groupe sont les suivants :

- Quand relever les prix pour les mesurer ? en amont de la transaction (prix affiché par l'OF) ? Au terme de la transaction (prix de vente) ? Au terme de la formation (prix facturé) ?
- Quelle unité d'œuvre retenir pour comparer les formations ? la finalité (la certification) ? la durée ? les moyens mis en œuvre (modalités pédagogiques) ?... Ceci afin de s'assurer que les écarts de prix mesurés sont imputables à d'autres facteurs qu'aux modifications de la composition des produits.
- Quels indicateurs pour structurer le référentiel ?

V – Chantiers transversaux

1. Bases de données et exploitations statistiques

- Mesurer l'effet de la révision de la NAF sur le périmètre des OPCO ;
- Qualifier les données présentes dans AGORA ;
- Participer aux exploitations de l'enquête ETOF (Dares/Céreq) -Enquête sur les Transformations de l'Offre de Formation.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



C) Dates prévisionnelles 2024 (plénière ou atelier) :

- 6 février : 14h-16h30
- 27 mars : 10h-12h30
- 5 juin : 10h-12h30
- 25 septembre : 10h-12h30
- 6 novembre : 10h-12h30
- 4 décembre : 10h-12h30.